

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180515-D2018-30-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2018  
Date de réception préfecture : 18/05/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-30 en date du 15/05/2018 fixant les tarifs des transports scolaires pour l'année 2018-2019 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Mai 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Représentés : MM. Thierry BERGER donne procuration à Alain FAUCHER ; Thierry ARMAND donne procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant le barème des participations familiales fixé, par l'autorité organisatrice, pour les transports scolaires 2018-2019,

**FIXE** le montant de la participation des familles pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

- 1<sup>er</sup> enfant transporté : 65,00 €,
- A partir du 2<sup>ème</sup> enfant transporté : 32,50 €,
- Elève résidant à moins de 3 km de son établissement scolaire : application du tarif premier ou deuxième enfant transporté,
- Elève transporté sous condition de ressources : gratuit,
- Elève fréquentant un établissement hors de sa zone de proximité ou résidant en dehors de la commune : 250,00 €.

**PRECISE** que les factures seront mises en recouvrement au mois de septembre 2018.

A La Geneytouse, le 17 mai 2018

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17-mai 2018.